Règlement

L'Union Athlétique Carpentras, association organisatrice des stages sportifs en partenariat avec Taddé Sport Culture, s'engage avant tout à respecter les législations en vigueur correspondant à cette action.

Art.1 Condition de fonctionnement

Le stage est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans et fonctionne à la carte. Vous pouvez choisir d'inscrire votre enfant 5 demi-journées, ou un seul jour ou soit 5 jours du lundi au vendredi (hors jours fériés).

Ce cahier des charges définit les objectifs que nous devons respecter pour le bien être et la sécurité de vos enfants.

- Respect de la réglementation du ministère des sports (encadrement et sécurité)
- Respect de la logique de découverte multisports (les enfants doivent participer à un maximum d'activités pendant la durée du stage sportif)
- Favoriser la mixité et le brassage des publics accueillis.
- Faciliter le développement de la pratique sportive.

Art.2 Programme des activités

Le stage propose des activités multisports ainsi que des sports de pleine nature. La liste des animations est susceptible d'être modifiée en fonction des conditions climatiques.

Art.3 Lieu de pratique

Le stage fonctionne sur les installations sportives du complexe sportif Pierre de Coubertin et sur les différents, lieux dans la commune. L'UAC les utilise dans l'état où elles ont été mises à sa disposition et ne peut être tenue pour responsable des accidents qui pourraient en résulter.

Art.4 Objectif des séances

Animations sportives ludiques. Pas d'entraînement pour la compétition, mais pratique d'activités à caractère d'initiation.

Art.5 Encadrement - Assurance

Les moniteurs sont diplômés d'état (Brevet d'état d'éducateur sportif ou équivalence). Encadrement : un moniteur pour environ 12-14 enfants.

Toutefois l'Union Athlétique Carpentras est assurée à la Maif.

Art. 6 Les horaires à la journée :

A la journée de 08h30 à 17h30. L'accès au stage ne sera pas ouvert aux enfants au delà de 10mn avant. Le 2ème cas de retard rencontré engendre l'exclusion définitif de l'enfant du stage.

Au delà de 17h30, le responsable du stage et les intervenants n'ont plus le droit de garder les enfants. A partir de 17h30, l'UAC se verra dans l'obligation de contacter les services compétents (agents de l'état) pour gérer les enfants restants sur le stage. Horaires des arrivées et départ des enfants : matin 08h30-09h30 Soir 16h30-17h30

Art.7 Les horaires à la demi-journée :

Pour la matinée l'accueil est à partir de 08h30 jusqu'à 09h30 et la fin est prévue à 12h00. Pour l'après-midi, l'accueil est partir de 13h30 jusqu'à 14h00. La fin est prévue à 16h30. Les parents ont jusqu'à 17h30 pour venir récupérer les enfants.

Art.8 Inscription et coût

Tout dossier doit être complet pour valider l'inscription : certificat médical de non-contre indication à la pratique sportive, bulletin d'inscription ou inscription en ligne. Le coût de l'inscription est dû en sa totalité le premier jour du stage..

Aucun remboursement ne sera effectué après l'inscription, même avec certificat médical.

Il n'est pas possible d'échanger les inscriptions même avec un membre de la même famille.

Art.9 Durée et nombre de séances

Les séances multisports durent en moyenne 1h. Il y a 4 activités différentes dans une journée. Les groupes des enfants tournent sur l'ensemble des sports.

Les activités de pleines natures durent toute la journée ou la demi-journée.

Art 10 Tenue vestimentaire

Les enfants doivent être obligatoirement en tenue de sport. Les jupes sont interdites, ainsi que toute tenue gênant la pratique sportive (long tee-shirt,)

La casquette est interdite dans le gymnase et Dojo.

Art.11 Restauration

Chaque enfant doit prendre sont pique-nique pour le midi. Une bouteille d'eau est obligatoire. Aucun pique-nique sera fourni par l'UAC. Pour tous les enfants inscrits à la journée et les après-midis, un gouter est offert par le club de l'UAC.

Art.12 Accidents

En cas d'accident pendant le déroulement des activités, le responsable avertira les parents et pourra prendre toutes les mesures d'urgences nécessaires selon la gravité des faits (une demande d'autorisation est à remplir par les parents lors de l'inscription de l'enfant en cas d'accident non grave qui nécessite toute fois l'intervention des pompiers et/ou une intervention en milieu hospitalier).

Toutefois l'Union Athlétique Carpentras est assurée à la MAIF.

Il est conseillé à chaque participant inscrit de souscrire une assurance individuelle accident.

Art. 13 Discipline

En cas d'incident et étant donné le nombre d'enfants présents sur le stage, nous ne pourrons recevoir des enfants perturbant le bon déroulement des activités.

Le responsable du stage sportif est autorisé, le cas échéant, à exclure sans remboursement les éléments perturbateurs après en avoir averti une fois les parents.

Art.14 : Hygiène

Pour les enfants de 3 à 5 ans, ils doivent être complètement propres (ils ne doivent plus porter de couche). Tout enfant qui n'est pas complètement propre sera refusé au stage.

Art.15 Vélo

Pour cette activité, chaque enfant doit apporter son vélo personnel. Aucun prêt ne sera fait lors du stage. Nous avons un local pour stocker les vélos à la semaine. Chaque enfant doit amener son casque de protection. Tout enfant qui n'aura pas son casque, ne pourra pas participer à cette activité.

Art.16 Droit d'image

Chaque enfant est susceptible d'être photographié ou filmé lors du stage. Ces photos peuvent être utilisés sur le site internet de l'association, son facebook et instagram.

J'autorise mon fils à être photographié OUI NON

J'ai pris conscience du règlement , à.....

Signature des parents